

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 890

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 18

A l'alinéa 4, substituer à la seconde occurrence du mot :

« à »,

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.